

\* \* \* \* \*

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 13/04/2015

A 18H30, Salle de la Mairie.

Les Conseillers Municipaux se sont réunis sur la convocation écrite du Maire, en date du 07/04/2015

Sont présents :

- M. Jean-Pierre COYRET, Maire,
- M. Pascal COTTE, 1<sup>er</sup> adjoint,
- M. Claude FACHE, 2<sup>ème</sup> adjoint
- M. Alain BERTHOLET 3<sup>ème</sup> adjoint
- M. Patrick GAILLARD, 4<sup>ème</sup> adjoint
- M. Philippe ROSTAIN
- M. Gérald CHENAVIER
- Mme Marinette PASQUALINI
- M. Yves FOUNAU
- M. Carlo DAGHENA
- M. Hervé COMBE

Représentés :

- M. Christelle ALLEMAND (pouvoir à M. Jean-Pierre COYRET)
- M. Jean-Pierre TOURTET (pouvoir à M. Carlo DAGHENA)

Est Absent :

- Mme Valérie BENZAADA
- M. Philippe ROUSSEL

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du PV du Conseil Municipal du 10 mars 2015
2. Affectation du résultat (M14 + M49)
3. Budget Primitif 2015 (M14 + M49)
4. Vote des taux d'imposition
5. Participation au Fonds de Solidarité pour le Logement – Année 2015
6. Divers

La séance est présidée par Monsieur le Maire.

Le secrétariat de séance est assuré par M. Pascal COTTE, sur proposition du Président de séance, acceptée par tous les présents.

Monsieur le Trésorier de GAP est également présent.

Les points à l'ordre du jour sont abordés successivement.

## 1/ Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 13/04/2015

Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils ont des observations à formuler, le P.V. ayant été transmis avec la convocation. Il n'y a pas d'observation.

Le procès-verbal est adopté par tous les conseillers présents et représentés.

## 2/ Affectation des résultats

- Sur le budget Commune (M14), le résultat de fonctionnement à affecter est de 48 976.92 €.

Le Maire propose d'affecter 40 000 Euros en investissement, et de reporter 8 976.92 € en fonctionnement.

- Sur le budget de l'Eau (M49), le résultat de fonctionnement à affecter est de 139 321.77 €.

Le Maire propose d'affecter 130 000 Euros en investissement, et de reporter 9 321.77 € en fonctionnement.

*Les délibérations de l'affectation des résultats 2014 pour le budget de la Commune et pour le budget de l'eau sont adoptées à l'unanimité.*

## 3/ Vote des taux d'imposition

En considération de l'augmentation des bases de l'assiette fiscale, il n'apparaît pas nécessaire d'augmenter les taux d'imposition.

Les taux en vigueur 2014 sont maintenus pour 2015. Une délibération est adoptée à ce titre.

Cette décision est prise à l'unanimité des conseillers présents et représentés.

## 4/ Budget primitif M14 de la Commune

Ce budget, qui a été préparé en commission, est présenté par Monsieur le Maire et Monsieur le Trésorier de GAP, il est examiné par chapitre, avec quelques explications particulières sur certains postes connaissant des variations.

Ce budget s'équilibre en fonctionnement à 343 182.20 € et à 400 849.51 € en investissement.

M. BERTHOLET indique qu'il est possible que le poste, en charge de fonctionnement de participation au SIVU se révèle un peu juste, en considération des risques d'augmentation des dépenses liées aux rythmes scolaires.

Cependant, actuellement, il n'est guère possible d'évaluer précisément les coûts supplémentaires.

Dans les recettes, on constate une baisse d'environ 10K€ par rapport à 2014, ce qui reflète la tendance générale des communes avec la baisse des dotations.

Les programmes d'investissement sont examinés un par un.

M. GAILLARD pose une question sur la récupération de T.V.A., M. le Trésorier donne des explications sur le décalage de trésorerie d'un an.

Monsieur le Maire rappelle les conditions d'inscriptions des subventions au budget.

M. GAILLARD demande s'il ne faudrait pas envisager un lissage d'augmentation des impôts dans la mesure où une telle augmentation serait prévisible à une échéance supérieure à un an.

Il lui est indiqué qu'en l'absence de certitude sur une future augmentation des recettes fiscales par augmentation des taux à moyen terme, un tel mécanisme ne serait pas opportun, d'autant que la base augmente tous les ans.

La question de la renégociation des prêts à taux un peu élevé est évoquée, M. COTTE indique que la Banque Populaire des Alpes, qu'il a contactée lui a déclaré que cette banque refusait par principe les renégociations avec les collectivités territoriales.

Les éclaircissements ayant été apportés, il est passé au vote du budget M14, pour l'année 2015.

Ce budget est adopté à l'unanimité des conseillers présents et représentés.

#### **5/ Adoption du budget de l'eau**

Monsieur le Maire et Monsieur le Trésorier présentent et commentent le budget de l'eau M49.

Ce budget s'équilibre à 59 521.77 € en fonctionnement et à 182 788.32 € en investissement.

Il est noté une augmentation au budget du poste entretien et réparation. M. Claude FACHE indique qu'il faudra avancer assez vite sur le dossier des périmètres de captage, qui est en route depuis plusieurs années.

Le budget 2015 de l'eau M49 est adopté à l'unanimité des conseillers présents et représentés.

#### **6/ Participation au Fonds de Solidarité Logement**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil une demande de participation pour la Commune de la Freissinouse, au Fonds de Solidarité pour le Logement pour l'année 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide une participation de 231.35 €
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Conseil Général des Hautes-Alpes.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des conseillers présents et représentés.

#### **7/ Plan Départemental des itinéraires des promenades et des randonnées des Hautes-Alpes**

Une délibération a été préparée en vue de la signature d'une convention avec le Conseil Général car une partie des itinéraires concerne la Commune, cependant, certains engagements mentionnés à la charge de la Commune paraissent devoir être éclaircis. En conséquence, la délibération est reportée.

#### **8/ Questions diverses**

Mme PASQUALINI fait un compte rendu d'une réunion qui s'est tenue samedi dernier pour les activités des seniors sur la Commune.

Il en ressort que l'Association AMITIES LOISIRS va être relancée, avec des activités supplémentaires.

M. FOUNAU ajoute qu'une nouvelle réunion est envisagée pour le 10/05/2015 après-midi.

Par ailleurs, M. FOUNAU et M. CHENAVIER donnent des précisions sur les activités et animations qui pourront intervenir lors de la fête patronale cet été. Il n'y aura pas de « trail » en 2015, mais plutôt en 2016.

Des animations musicales sont programmées, le week-end de la fête du village à compter du samedi en fin d'après-midi et en soirée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20H00.

Signatures :